

Compte rendu réunion du 21 septembre 2022

Thèmes

En prolongement des sujets abordés par le Comité Consultatif Environnement, la réunion du 21 septembre a concerné les thèmes suivants :

- Végétalisation
- Extinction de l'éclairage public

Participants

Présents : Mireille, Daniel, Magali, Emmanuel, Jean-Claude, Muriel, Thierry

Excusés : Anne, Jean-Rémy, Gérard

Végétalisation

La végétalisation de l'espace public permet de limiter les îlots de chaleur dans le cœur de ville. Deux effets sont attendus :

- Rafraichissement de l'air par évapotranspiration pour l'ensemble de la végétation
- Ombrage et protection contre le rayonnement direct pour les grands arbres et les plantes grimpantes murales.

Les plantes ont besoin d'eau, la végétalisation rime donc avec dés-imperméabilisation. Des sols.

Les échanges ont abordé les questions suivantes :

- La végétalisation de la cour de l'école Frédéric Mistral est prévue (une première étape a eu lieu cet été avec la plantation d'une haie). Qu'est-il prévu pour la suite ? Une démarche participative avec le comité environnement et les parents pourrait être lancée.
- Même question pour la rue Fernand Pauriol. L'exemple de Perpignan est donné.
- La question du « Parking Raoul Coustet » est évoquée. Pour la désimperméabilisation prendre l'exemple du nouveau parking à Charleval. (prendre aussi l'exemple des zones 30 et 20 pour une circulation apaisée...)

- Il faudrait également « déminéraliser l'espace public » : les derniers aménagements paysagers sont très minéraux avec un minimum de végétation, l'effet rafraichissant de l'évapotranspiration est nul.. Exemples : parvis de la maison des associations et le petit « jardin » derrière ce bâtiment.
- L'établissement d'une carte des espaces publics facilement végétalisables a été proposée en se limitant au cœur du village qui apparait prioritaire. Ce travail pourrait être confié à un jeune dans le cadre de la démarche « coup de pouce permis de conduire » (recensement + aide à la plantation)
- Dans certaines villes la commune fait des découpes du goudron sur les trottoirs pour que les habitants puissent y installer des plantes
- Depuis notre démarche « Jardinons Mallemort » certaines zones sont désormais fleuries par les habitants (haut de la rue F. Pauriol, espace sous le donjon,...)
- A l'exemple de Saint Chamas un « Permis de Végétaliser » pourrait être proposé aux habitants qui le souhaitent pour les autoriser à végétaliser l'espace public devant ou près de chez eux. Voir [Ville de Saint Chamas](#)
- Les arbres existants sont aussi à protéger : l'inventaire des arbres remarquables inscrit au PLU pourrait être complété.
- A l'exemple d'autres communes une « Charte des Arbres » pourrait être établie et largement diffusée. Voir par exemple la [Charte de l'Arbre d'Aix en Provence](#)
- Une aide à la récupération de l'eau de pluie par les habitants a aussi été évoquée

Il est convenu de préparer une « boîte à outils » avec diverses propositions qui seront transmises au Comité Consultatif Environnement.

Eclairage public

Les retours de l'expérimentation en cours sont tout à fait positifs :

- La baisse de consommation (sur les lampadaires à LED) serait de l'ordre de 46%.
- Des demandes ont été exprimées pour étendre l'extinction dans le centre du village.

La commune s'est inscrite à la démarche « Le Jour de la nuit ». La projection du film « Où sont passées les lucioles » est prévue le 15 octobre à 19h30, suivie d'une animation par le CEREMA. A cette occasion il est proposé de faire un retour sur l'expérimentation en cours et de consulter le public sur diverses propositions d'extension de la démarche.

Dans ce cadre, diverses propositions sont faites :

- Désormais tout le monde a compris la nécessité d'agir collectivement pour faire des économies d'énergie cet hiver. Etendre l'extinction de l'éclairage public dans le cœur du village sera largement approuvé.
- Eteindre la place Raoul Coustet pourrait en même temps être un moyen de réduire les incivilités sur ce site.
- Il est possible d'enlever 2 ampoules sur 3 pour réduire le suréclairage de cette place
- Dans le cœur du village, l'horaire d'extinction pourrait être adapté : de minuit à 4h du matin ?

- Afin d'avoir une souplesse sur la programmation des horaires, il convient de former du personnel communal au réglage des horloges.
- La priorité doit être mise sur les économies d'énergie : le passage à l'éclairage à LED (beaucoup plus souple en termes de programmation) doit être accéléré. La rénovation thermique des bâtiments communaux doit également être accélérée. Les budgets prévus pour le pumptruck ou les appareils de culture physique devraient être redirigés. Emprunter pour investir dans les économies d'énergie aurait été une excellente affaire...
- Une question est posée : en période de pénurie d'énergie est-il raisonnable d'éclairer un terrain de tennis pour permettre à deux personnes de jouer ?
- L'extinction de l'éclairage concerne aussi les commerces et les entreprises
- Pour le 15 octobre un flyer pourra être préparé (sur le modèle de celui du mois de juin) pour inviter à la réunion et donner les pistes proposées pour étendre la démarche
- Il conviendra de parler de sobriété et d'équité

Autres sujets

Enquête publique sur la réhabilitation du vieux pont de Mallemort

L'enquête est prévue du 10 au 24 octobre.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Mallemort les lundi 10, 17 et 24 octobre de 14 h à 17h.

Le dossier d'enquête décrivant les travaux et leur impact potentiel est accessible sur le site de la préfecture et permet de prendre connaissance du chantier prévu.

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/.../Enquet.../Mallemort>

Magali fait remarquer que côté Vaucluse les berges de la Durance servent de dépotoir. A quoi sert d'avoir un beau pont si c'est pour aller voir un site dégradé ?

Charte des évènements écoresponsables

Muriel rappelle son souhait de faire signer une convention pour des évènements écoresponsables aux associations qui organisent des évènements à Mallemort (et de conditionner le montant des subventions au respect de cette convention). La « Course des As » avec son cortège impressionnant de motos et de voitures est notamment citée...

Modification des statuts du SMAVD

Thierry alerte sur la modification des statuts du SMAVD. Deux paragraphes sont ajoutés qui donnent pour mission au syndicat de « faciliter le développement d'activités économiques » sur l'espace fluvial et lui permettre de prendre des participations dans des sociétés d'économie mixte ou toutes autres sociétés... Sont notamment évoquées : les activités touristiques (bases de loisirs), agricole (conquête de terre ?) et le développement d'énergies renouvelables (parcs photovoltaïques flottants).

Aucune limitation sur l'impact environnemental de ce développement n'est mentionnée...